

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
D'APPLICATION LAZARE-CARNOT**

Tél. : 01 42 42 83 33

Fax : 01 47 82 19 54

Mél. : 0920245s@ac-versailles.fr

Site : <http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/>

**Compte rendu
Séance du 12 février 2015**

Étaient présent(e)s

PARENTS ELUS :

CHEVALIER Anne	FCPE
BARRE-BETTONI Cléo	FCPE
KEZOUIT Wahiba	FCPE
LEBOEUF Stéphanie	FCPE
BERTHOD Sabine	FCPE
ANDRE-MEUNIER Catherine	FCPE
CASANOVA Nathalie	FCPE
BERRY Roger	FCPE
KAMINSKA Elisabeth	FCPE
DE GALARD Marie	FCPE
TROCELLIER Sophie	FCPE
MARIE-CARDINE Cécile	PEEP
BONVOISIN Delphine	PEEP
ROULLEAU Ingrid	PEEP
REGIS Fatima	PEEP
GOBEAUX Camille	PEEP
BERTRAND Anne-Laure	PEEP

RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS
MEGHERBI Mohamed

**DELEGUEE DEPARTEMENTALE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**
MONTETAGAUD Hélène






Étaient excusé(e)s

REPRESENTANT LA MUNICIPALITE :
DELATTRE Amélie

ENSEIGNANT(E)S :

GUIRAUDIE Michel	Directeur
BEBIN Céline	CPA
DOGNON Aurélie	CPB
HUIN Lucie	CPC
WACLAWSKI Pauline	CPD
CATET Agnès	CE1A
PALICA EMILIE	CE1B
BEZIER Bruno	CE1C
ROUGEOLLE Cédric	CE2A
LIBON Teddy	CE2B
MARC Serge	CE2C
LAADJEL Anissa	CE2D
THEVENIAULT Virginie	CM1A
MESLI Patricia	CM1B
MARIE Christine	CM1C
BRODIN Sophie	CM2A
PRIETO Cécile	CM2B
AKAKPO Florence	CM2C
SARAIVA LOPES Mario	CM2D
FAJOL Agnès	Psychologue

Ordre du jour

-  **Dispositif « Vigipirate » appliqué aux écoles** : consignes et conséquences sur les activités de l'école
-  **La charte de la laïcité à l'école** : diffusion et exploitations pédagogiques
-  **Le projet d'école « Apprendre ensemble »** : Bilan des actions
-  **Les activités périscolaires (TAP)** : 1^{er} bilan et concertation
-  **La restauration scolaire** : Modalités d'inscription et de facturation



Deux enseignantes, Emilie PALICA et Céline BEBIN, ont rejoint l'équipe pédagogique en remplacement d'iris SALMON et de Carine DUFRENNE en congé de maternité.

Madame Agnès FAJOL, psychologue scolaire, intervient à l'école Lazare-Carnot, mais également dans plusieurs écoles, notamment dans les maternelles du périmètre scolaire, Gustave Bienvêtu et Denis Papin.

La psychologue contribue au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) implanté sur l'école de la Tour d'Auvergne. Ses missions la conduisent à aider les enseignants dans l'observation des élèves, l'analyse de leurs compétences et l'identification des obstacles qu'ils rencontrent.

Les parents des élèves concernés sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant. Avec leurs accords, le psychologue scolaire peut réaliser un bilan psychologique approfondi de la situation de l'enfant, et suivre son évolution.

Les parents ont également la possibilité de solliciter directement Madame FAJOL Agnes.Fajol@ac-versailles.fr. Ses coordonnées ont été diffusées en début d'année par l'intermédiaire des cahiers de liaison.

DISPOSITIF « VIGIPIRATE » APPLIQUE AUX ECOLES

À la suite de l'attentat survenu le 7 janvier 2015, le dispositif Vigipirate élevé au niveau "alerte attentat" Île-de-France implique de nouvelles vigilances en matière de sécurité pour les écoles

- La présence d'adultes aux entrées et aux sorties des écoles.
Cette disposition déjà en place sur l'école a été renforcée avec la présence d'un agent municipal à l'accueil dès 7h45.
- Les activités et sorties exceptionnelles, qui ne sont pas régulières et inscrites aux emplois du temps des classes se déroulant sur des sites extérieurs, interdites dans un premier temps, sont désormais autorisées.
Des précautions de sécurité sont à prendre en compte : les transports en commun ou certains sites pouvant apparaître sensibles ne sont pas autorisés.
- De même les manifestations ou les événementiels organisés au sein de l'école ne sont plus à exclure dès lors que le contrôle des accès et des flux peuvent être gérés en toute sécurité par l'école (remise des livrets aux parents, réunion d'information, portes ouvertes aux parents...).

La fête du livre samedi 11 avril, avec l'exposition des travaux des classes pourra être organisée. En revanche, la manifestation « Carnot de nuit » initialement programmée en janvier, accueillant un public plus large, organisée en nocturne avec des flux beaucoup plus difficiles à contrôler a été annulé.

Cette mesure a été expliquée dans le cadre d'une réunion de délégués. Malgré la déception, cette décision a été bien comprise par les enfants.

LA CHARTE DE LA LAÏCITE A L'ECOLE (Cf. [DOCUMENT EN ANNEXE](#))

Elle a déjà été présentée à la rentrée 2013. La « mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République » initiée par l'Education nationale conduit l'école à réactiver sa diffusion afin faire mieux partagée les articles de cette charte.

L'objectif de cette diffusion vise à rappeler à l'ensemble de la communauté scolaire les règles qui régissent l'espace scolaire et aider chacun à se les approprier et à mieux en comprendre le sens.

Cette charte est l'objet d'un affichage visible dans le hall de l'école. Elle figure également sur la page d'accueil du site de l'école et sera rediffusée, chaque année, à l'ensemble de la communauté éducative avec le règlement intérieur de l'école.

La dimension déclarative de cette charte, parfois abstraite pour les plus jeunes, doit être accompagnée d'actions concrètes permettant aux élèves d'en éprouver le sens.

L'appropriation de certaines règles contribuant au « vivre ensemble » nécessitent de mettre en œuvre des actions éducatives et pédagogiques actives, adaptées à l'âge des enfants.

Ces actions sont mises en œuvre au quotidien dans les classes et sont au cœur du projet de l'école.



LE PROJET D'ÉCOLE « APPRENDRE ENSEMBLE »

Chaque établissement scolaire et en particulier chaque école met en œuvre un projet qui prend en compte les caractéristiques de l'établissement.

C'est un projet d'apprentissage fédérateur conçu comme un plan d'actions collectives avec pour priorité essentielle l'amélioration des résultats de tous les élèves.

La mise en place du projet d'école avait donné lieu à une présentation détaillée en conseil d'école.

Rappel des principaux traits de l'analyse :

- « Des acquisitions globalement convaincantes, supérieures aux moyennes académiques et nationales dans les domaines de la maîtrise de la langue et dans le domaine des mathématiques. (A cet égard, les retours du collège sont positifs)
- Les dimensions de l'école (effectifs, nombre d'adultes...) et les modalités de fonctionnement créent une obligation particulière à l'égard du respect des règles liées à la vie collective et de la construction du sentiment d'appartenance à une communauté scolaire plus large que la classe
- Les élèves rencontrent des difficultés à transférer leurs compétences dans des situations nouvelles ou à manifester de la créativité ou de l'originalité dans leurs productions et leurs démarches (absence de réponses ou réponses stéréotypées). Cf. constat des enquêtes internationales (PISA, PIRLS...)
- Des difficultés à mobiliser les compétences et à les partager dans les situations collectives d'enseignement et d'apprentissage (mise en commun, travaux d'équipe...)

Ces constats ont conduit à développer des axes pédagogiques destinées à favoriser l'implication dans la mise en œuvre d'actions et de projets collectifs avec pour objectifs de:

- Mobiliser et de développer les apprentissages liés à l'ensemble des domaines disciplinaires
- Prendre conscience de la responsabilité et de la contribution de chacun pour la collectivité et dans la construction de ses propres apprentissages

Dans ce cadre, les actions pédagogiques du projet d'école sont articulées autour de deux compétences essentielles à acquérir à l'école: Les compétences sociales et civiques, l'initiative et l'autonomie.

Compte tenu des nombreux chantiers mis en œuvre au niveau national et de la réécriture en cours des programmes scolaires, la refondation des projets d'école a été reportée.

Cependant, un bilan et une régulation des différentes actions sont nécessaires.

Le journal de l'école « Lazare à la Une »

Parution trimestriel. Malgré la concurrence du site de l'école, ce support de production écrite est investi dans toutes les classes de l'école. L'intégration récente de ce projet aux activités pédagogiques complémentaires hors temps d'enseignement et animées par deux enseignants vise à redynamiser ce projet. Ce nouveau temps permet notamment d'impliquer des élèves dans la mise en forme du journal avec l'outil informatique.

Le site de l'école

Ce support permet d'élargir les formes de productions (écrit, son, image). C'est un outil de communication et de valorisation des actions de l'école, ainsi qu'un outil pédagogique au service des classes.

Le site est particulièrement investi lors des sorties culturelles et des classes de découvertes comme support de production pour permettre aux élèves de faire partager leurs expériences.

Le nombre d'articles et de visiteurs, près de 20 000 par an, est en constante progression.

Les classes de découvertes

Expérience éducative et pédagogique inscrite au projet d'école avec pour ambition de permettre à tous les élèves de bénéficier d'une classe de découvertes dans son parcours scolaire au sein de l'école. La découverte d'autres environnements et d'autres activités (théâtre, ornithologie, histoire, culture anglophone, milieu rural, voile, milieu marin...) favorise l'acquisition de savoirs. Le cadre collectif et structurant de la classe d'environnement contribue à développer l'autonomie, l'esprit d'initiative et de responsabilité. La communication avec l'utilisation des nouvelles technologies est également systématiquement partie intégrante de tous les projets.

Depuis 4 ans, l'école a pu mettre en œuvre, chaque année, 5 à 8 projets de classes de découvertes.



Les délégués de classe

Le conseil de délégués est une instance mise en place dans le cadre du projet d'école (Le statut de délégué n'est pas institutionnalisé à l'école contrairement à l'enseignement secondaire).

L'organisation des élections de délégués permet à tous les élèves d'acquérir les connaissances, les compétences pratiques et formelles qui régissent la démocratie. L'exercice de la délégation et de la représentation contribue à une éducation citoyenne en développant la maîtrise de la communication orale et écrite.

En amont et en aval des conseils, l'ensemble des classes et des élèves participe à la l'élaboration des réflexions et des propositions, ainsi qu'à la mise en œuvre des décisions et des projets. Les principaux thèmes abordés concernent la vie scolaire, l'environnement, la solidarité, par exemple : « les bagarres », le règlement de la cour de récréation, la restauration, les plantations, le respect de l'environnement, les événements organisés dans l'école ou dans les classes...

Le projet d'école intègre également un volet culturel avec notamment la mise en œuvre d'un projet collectif annuel autour d'une œuvre ou d'un artiste qui fait l'objet d'une exposition présentée aux familles, le jour de la fête du livre. Après Jacques Prévert l'an passé, c'est le musicien Tchaïkovski qui sera cette année à l'honneur, samedi 11 avril.

LES ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) DU VENDREDI APRES-MIDI

Des données chiffrées concernant l'ensemble des écoles de la ville ont été présentées courant décembre aux directeurs d'écoles.

- Nombres d'enfants accueillis : 57% en maternelle et 61% en élémentaire
- Encadrement : près de 450 animateurs, dont 10 % d'associations ou d'intervenants spécialisés.

A l'école Lazare-Carnot, 280 enfants sont en moyenne accueillis sur les TAP, encadrés par 20 animateurs. Trois associations (Strata'j'm, la Cave à Théâtre, la Souris Verte) et deux structures de la ville (la Coulée Verte et la médiathèque) interviennent en partenariat avec l'équipe d'animation.

Le questionnaire sur les TAP diffusé par la FCPE a recueilli 3 000 réponses dont 178 sur l'école Lazare-Carnot.

Les résultats de cette enquête sont en cours de traitement. Ils devraient alimenter la réflexion du groupe de suivi et de concertation prochainement mis en place par la municipalité qui regroupera les différents acteurs concernés par la mise en œuvre des TAP.

LA RESTAURATION SCOLAIRE : Modalités d'inscription et de facturation

Rappel des points principaux et de certaines règles mises en place cette année

Inscription

L'inscription préalable doit être effectuée auprès des services municipaux.

L'inscription est réalisée sur des jours fixes pour toute l'année avec possibilité de résilier ou de modifier en cours d'année.

Des cas particuliers sont pris en compte :

- Horaires variables des parents
- Garde alternée
- Dérogation possible le mercredi midi pour les enfants ne fréquentant pas l'accueil de loisirs l'après-midi

Facturation

Jusqu'à présent seuls les repas consommés étaient facturés. A compter de novembre 2014, la facturation est basée sur le contrat d'inscription. Le remboursement des repas non consommés est possible sur présentation d'un certificat médical auprès de la direction de la famille, service accueil inscription prévisions (accueil physique, voie postale ou courriel)

Les absences liées à l'école (absence de l'enseignant, sortie scolaire, classe de découvertes...) ne sont pas facturées.